

**Formulaire d’inscription**

Type de service de garde requis : □ À temps plein □ À temps partiel

Heures / jours désirés :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|  |  |  |  |  |

En cours d’année, les parents peuvent faire une demande de modification ou d’annulation du type de fréquentation. La demande doit être acheminée à la direction 2 semaines avant l’entrée en vigueur du changement proposé. La direction dispose de 5 jours ouvrables afin de rendre sa décision en faveur ou non de la demande de changement. Initiales du parent : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date du début : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Location** : □ 1799 Rue Ottawa □ 2520 Cabana Rd W

Les frais doivent être payés pour les journées prévues dans votre contrat même si l’enfant est absent ou malade. Les frais réguliers sont payés aussi pour les jours fériés.

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Renseignements concernant l'enfant

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom Officiel Complet :** | **Prénom préféré:** |
| **Carte de santé:** | **Date de naissance :** |
| **Adresse :** |
| **Langue(s) parlée(s) à la maison :** |

Information à l'intention des parents

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom officiel complet :** | **Lien avec l’enfant:** |
| **Numéro de téléphone Maison:** | **Adresse(s) électronique(s):** |
| **Numéro de téléphone Cellulaire:** | **Travail (téléphone):** |
| **Adresse : Travail (adresse) :**□ La même que celle de l'enfant |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom officiel complet :** | **Lien avec l'enfant :** |
| **Numéro de téléphone Maison :** | **Adresse(s) électronique(s) :** |
| **Numéro de téléphone Cellulaire :** | **Travail (téléphone):** |
| **Adresse : Travail (adresse) :**□ La même que celle de l'enfant |

Ententes de garde d'enfant (le cas échéant)

Des ententes de garde d'enfant ont-elles été prises quant au droit d'accès à votre enfant ? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez fournir un exemplaire du document juridique approprié (p. ex., une ordonnance du tribunal).

Nom du ou des parent(s) ayant la garde : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom(s) des personnes qui ne peuvent avoir accès à votre enfant ou qui ne peuvent venir le chercher : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Personnes-ressources en cas d'urgence

S'il est impossible de joindre un parent, communiquez avec la ou les personne(s) suivante(s) en cas d'urgence. Veuillez les classer par ordre de préférence :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Personne-ressource n° 1 en cas d'urgence | Personne-ressource n° 2 en cas d'urgence | Personne-ressource n° 3 en cas d'urgence |
| Nom officiel complet :Lien avec l'enfant :Numéro de téléphone principal :Autre numéro de téléphone :Adresse : □ Autorisée à venir chercher l'enfant | Nom officiel complet :Lien avec l'enfant :Numéro de téléphone principal :Autre numéro de téléphone :Adresse :□ Autorisée à venir chercher l'enfant | Nom officiel complet :Lien avec l'enfant :Numéro de téléphone principal :Autre numéro de téléphone :Adresse : □ Autorisée à venir chercher l'enfant |

Renseignements supplémentaires sur les situations d'urgence

Veuillez fournir tout renseignement médical ou supplémentaire particulier sur votre enfant qui pourrait être utile en situation d'urgence (p. ex., les problèmes médicaux connus, les affections cutanées, les difficultés visuelles/auditives) :

Il est très important d’aviser la garderie si votre enfant est malade ou absent. Pour cela nous vous demandons de faire part de l’absence de votre enfant en appelant la garderie avant 9h afin de nous aider à planifier la journée et à ajuster le personnel nécessaire en conséquent.

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Renseignements sur la santé

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du docteur : | Numéro de téléphone : |
| Adresse : | Fax : |

Votre enfant a-t-il des besoins médicaux qui nécessitent un soutien supplémentaire (p. ex., le diabète) ? OUI NON

Dans l'affirmative, un plan individualisé pour un enfant ayant des besoins médicaux doit être élaboré entre le parent et le centre de garde avant la date d'entrée de l’enfant.

J’autorise la personne responsable d’administrer à mon enfant de produits en vente libre et sans ordonnance, fourni par le parent (ex :  Ecran solaire,  Crème a couche,  Baume pour les lèvres,  Désinfectant pour les mains,  Insectifuge,  Lotion hydratante pour la peau)

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Les repas et les collations sont préparés par notre cuisinière.

Si l’enfant a des besoins alimentaires causés par une condition médicale particulière, ou, pour n’importe quelle raison, les parents, et après avoir pris l’autorisation de la direction, peuvent apporter la nourriture de leur enfant au Centre. Cette nourriture devrait satisfaire aux recommandations énoncées dans le guide alimentaire publié par Santé Canada. Le contenant devrait être étiqueté et mis dans le frigidaire de la cuisine si les parents n’ont pas fourni une glace dans le sac à diner.

Lors des fêtes spéciales, les parents ne seront pas autorisés à offrir des sucreries au groupe de leur enfant. S’ils désirent, ils peuvent communiquer avec la direction pour des recommandations

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Dossiers d'immunisation

Veuillez fournir une copie du dossier d'immunisation de votre enfant (p. ex., la carte jaune) avant la date d'entrée de votre enfant.

Si vous avez choisi de ne pas faire vacciner votre enfant, un formulaire de [Déclaration d'exemption médicale](http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/FormDetail?OpenForm&ACT=RDR&TAB=PROFILE&SRCH=1&ENV=WWE&TIT=medical+exemption&NO=010-3041E) ou de [Déclaration de conscience ou de croyance religieuse](http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/FormDetail?OpenForm&ACT=RDR&TAB=PROFILE&SRCH=1&ENV=WWE&TIT=religious+belief&NO=010-3042E) doit être rempli et fourni au centre. Ces formulaires sont disponibles sur le site Web du ministère de l'Éducation.

Information sur les allergies

Est-ce que votre enfant a une allergie constituant un danger de mort (p. ex., anaphylaxie aux arachides ou aux piqûres d'abeilles) ?

OUI NON

Dans l'affirmative, un plan individualisé pour un enfant souffrant d'une allergie anaphylactique, qui comprend des procédures d'urgence, doit être élaboré entre le parent et le centre de garde avant la date d'entrée en services de garde de votre enfant.

Est-ce que votre enfant a des allergies qui ne constituent pas un danger de mort (aliments ou autre substance [p. ex., latex]) ?

OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez fournir les détails pertinents, notamment les allergies de votre enfant ainsi que les symptômes d'une réaction et le traitement requis :

Dispositions spéciales d'ordre diététique et alimentaire

\* Pour les enfants de moins de 12 mois, veuillez remplir les Renseignements supplémentaires pour les enfants de moins de 12 mois

Est-ce que votre enfant a des dispositions spéciales d'ordre alimentaire (p. ex., aucun gobelet antifuite, aliments en purée/pilés) ?

OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements pertinents :

Est-ce que votre enfant a des dispositions spéciales d'ordre diététique (p. ex., végétarien, casher, halal) ?

OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements pertinents :

Dispositions spéciales relatives au sommeil

\* Pour les enfants de moins de 12 mois :

Combien de siestes votre enfant fait-il généralement par jour ? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

À quelle heure votre enfant fait-il généralement la sieste ? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Combien de temps la sieste de votre enfant dure-t-elle habituellement ? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Votre enfant a-t-il des exigences spéciales relatives au sommeil (p. ex., élément particulier pour le confort, suce) ?

OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez fournir ci-dessous les renseignements pertinents :

Selon les recommandations énoncées dans le document de Santée Canada, les enfants de 12 mois et moins sont placer sur le dos au moment de dormir.

J’autorise la personne responsable d’offrir un lit de camp pour mon enfant.

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Exigences matérielles

Votre enfant porte-t-il des couches ? OUI NON

Dans la négative, mon enfant :
□ utilise les toilettes de façon autonome □ a besoin d'aide □ a besoin d'un soutien complet

Veuillez préciser :

Votre enfant a-t-il besoin de mesures de soutien ou d'accommodement supplémentaires en ce qui concerne l'activité physique ?

OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements pertinents :

MESURES DISCIPLINAIRES POSITIVES

Veuillez expliquer les mesures disciplinaires positives efficaces utilisées à la maison :

|  |
| --- |
|  |

En cas d’accident, j’autorise les employés de la Garderie à prodiguer à mon enfant les soins nécessaires. Si l’état de mon enfant l’exige, j’autorise également son transport par ambulance ou autrement, dans un établissement hospitalier ou de santé. Il est entendu qu’en cas d’urgence, j’autorise la Garderie à divulguer les informations contenues dans la fiche de santé de mon enfant.

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Je ne tiendrai pas la garderie ni les employés de la Garderie responsables du bris ou de la perte d’un article personnel de mon enfant pendant son séjour à la Garderie. Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Par la présente, en tant que parent inscrit aux programmes de la Garderie, je déclare avoir lu les politiques relatives aux parents de la Garderie (Guide du parent) et accepte de m’y conformer.

 Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

J’accepte que mon enfant soit pris en photo par la Garderie à des fins de publicités ou de publications : journaux, site internet, promotion, ….

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

J’autorise les éducatrices de la garderie à recueillir et partager des informations (écrites et verbales) auprès de et avec l'école que mon (mes) enfant(s) fréquente(nt), afin de permettre une bonne intégration et un développement optimal. Les informations partagées peuvent inclure, sans être pour autant limitées à, des sujets comme les absences, les maladies, le transport et le comportement.

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Au cas d’une négligence de payement des frais pour la garde, un retrait temporaire ou permanent pourrait être exigé. De ce fait, l’exclusion pourrait s’avérer permanente si les paiements demeurent en souffrance malgré les 3 avis écrits. Le paiement devrait être payer d’avance pour que l’enfant puisse continuer dans notre programme

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

Je connais qu’une observation quotidienne ait lieu pour chaque enfant inscrit à la garde avant qu’il se mêle aux autres enfants et ce, afin de déceler des symptômes éventuels de maladie. Si l’enfant semble malade, cet enfant soit isolé des autres et à ce que les symptômes de la maladie soient consignés dans le cahier journal. Dans ce cas :

1. un parent de l’enfant le ramène chez lui;
2. Si le personnel ne peut pas joindre les parents, les contacts d'urgence répertoriés dans l’entente de service seront contactés. Si les parents, les contacts d’urgence ou tout autre contact alternatif ne peuvent pas être contactés, ou si l’enfant n’est pas ramassé après une période raisonnable, la superviseure appellera les services à l’aide à l’enfance

{(Règl. de l’Ont. 137/15, par. 36(1))} et {(Règl. de l’Ont. 137/15, par. 36(2))}

Initiales de parent : \_\_\_\_\_\_\_

**Code de conduite**

La Garderie les petites mains vise à assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants, parents et membres du personnel sont hors de danger et se sentent en sécurité. Pour cette raison, les comportements violents et agressifs (y compris l’agression verbale) ne seront tolérés dans aucun des centres, la garderie a le droit d’annuler l’entente

**TOLÉRANCE ZÉRO ENVERS LA VIOLENCE**

La Garderie est un organisme proactif qui veut comprendre les besoins et les attentes de ses familles afin de favoriser un environnement où chaque enfant peut grandir, apprendre et s’épanouir. Malheureusement, nous pouvons parfois nous trouver dans une situation où la sécurité de l’enfant, des autres enfants dans le groupe ou des employées de la garderie est compromise et il est important que nous ayons des mesures mises en place pour de telles situations. Nous visons donc à fournir une communication claire et précise dès la signature de l’entente de service, afin que les parents comprennent ce qu'ils peuvent attendre de nous dans de telles circonstances. Dans une situation exceptionnelle où un enfant

INTENTIONNELLEMENT:

• s’inflige une blessure grave

• blesse grièvement un autre enfant ou un membre du personnel

• détruit les biens de la garderie ou de l’école.

**La garderie se réserve le droit d’annuler l’entente de service immédiatement et d’appeler le parent pour venir chercher l’enfant plut tôt que prévu**.

 Un enfant ayant du support peut encore perdre sa place à la garderie si son comportement compromet la santé et la sécurité du groupe (menace, frappe, retient, étrangle, fuit les lieux, etc.) Si l’entente de service est annulée, LA GARDERIE remboursera les frais de garde payés. Dans une situation où un enfant d’âge préscolaire (0 à 4 ans) agit d’une façon INAPROPRIÉE SELON L’ÂGE du groupe (mordre, frapper, utiliser un langage vulgaire, faire des actes de vandalisme, démontrer un manque de respect ou tout autre comportement violent qui ne compromet pas la sécurité du reste du groupe) et cela à de multiples reprises malgré des avertissements et des conversations entre la famille et la garderie, les mesures progressives suivantes seront mises en place :

1. La superviseure demandera une rencontre avec le parent de l’enfant et avec l’éducatrice de la salle pour discuter de la situation et déterminer les étapes à entreprendre. L’éducatrice apportera sa documentation et ses observations pour bien démontrer les besoins de support aux parents (fréquence/sévérité du comportement). Il y aura un partage d’informations sur :

 - Le contexte familial

 - La fréquence des mises à jour avec la garderie

- Les moyens de communication préférés

- Les ressources extérieures disponibles avec des professionnels de la santé

- Les descriptions des dispositifs de soutien ou d’aide

- Les mesures d’adaptation ou autres modifications de l’environnement physique, social et pédagogique qui seront nécessaires pour éviter que de telles situations se reproduisent, etc.

L’enfant sera alors mis sur une période de probation d’un minimum de 20 jours de garderie due à une situation grave. Le parent devra donner la permission pour faire des démarches pour supporter l’enfant et de faire les suivis avec les services de support. Si le parent évite intentionnellement de se rencontrer, la superviseure fera un suivi téléphonique avec le parent. Si elle n’a pas de succès à le rejoindre, une lettre lui sera envoyée en accusée réception lui indiquant que son enfant est sur une période de probation de 20 jours dû à une situation grave et que des suivis doivent être faits. Si rien n’a été mis en place après 4 semaines, l’annulation de l’entente de service sera envisagée.

2. S’il n’y a pas d’autre incident pendant la période de probation : un suivi sera fait avec le parent et le programme continuera avec le plan d’accompagnement de l’enfant.

3. Au premier incident pendant la période de probation : la directrice rencontre le parent et l’éducatrice pour aider à mettre en place tous les moyens possibles pour que l’enfant puisse rester dans le programme.

**Au deuxième incident** pendant la période de probation : l’enfant ne sera plus accepté dans son programme et l’entente de service sera annulée avec dans la mesure du possible (et dans tous les cas pour les enfants subventionnés) un préavis écrit de deux semaines. \* Si la sécurité d’un enfant ou du personnel est compromise, La Garderie se réserve le droit d’annuler l’entente de service immédiatement.

 Dans une situation où un enfant d’âge scolaire (4 à 12 ans) agit d’une façon INAPROPRIÉE SELON L’ÂGE du groupe (mordre, frapper, utiliser un langage vulgaire, faire des actes de vandalisme, démontrer un manque de respect ou tout autre comportement violent qui ne compromet pas la sécurité du reste du groupe) et cela à de multiples reprises malgré des avertissements et des conversations entre la famille et la garderie, les mesures progressives suivantes seront mises en place :

1. Première mesure : la superviseure demandera une rencontre avec le parent de l’enfant et avec l’éducatrice du groupe pour discuter de la situation et déterminer les étapes à entreprendre. L’éducatrice apportera sa documentation et ses observations pour bien démontrer les besoins de support aux parents (fréquence/sévérité du comportement). Il y aura un partage d’informations sur :

- Le contexte familial et scolaire

 - La fréquence des mises à jour avec la garderie

- Les moyens de communication préférés

- Les ressources extérieures disponibles avec des professionnels de la santé

- Les descriptions des dispositifs de soutien ou d’aide

- Les mesures d’adaptation ou autres modifications de l’environnement physique, social et pédagogique qui seront nécessaires pour éviter que de telles situations se reproduisent, etc.

L’enfant sera mis sur une période de probation d’un minimum de 20 jours de garderie due à une situation grave. Le parent devra donner la permission pour faire des démarches pour supporter l’enfant. Une rencontre entre l’école et la garderie sera suggérée pour mettre des mesures similaires en place. Si le parent évite intentionnellement de se rencontrer la superviseure, fera un suivi téléphonique avec le parent. Si elle n’a pas de succès à le rejoindre, une lettre lui sera envoyée en accusée réception lui indiquant que son enfant est sur une période de probation de 20 jours dû à une situation grave et que des suivis doivent être faits. Si rien n’a été mis en place après 4 semaines, l’annulation de l’entente de service sera envisagée.

2. S’il n’y a pas d’autre incident pendant la période de probation : un suivi sera fait avec le parent et le programme continuera avec le plan d’accompagnement de l’enfant.

3. **Au premier incident** pendant la période de probation : la directrice rencontre le parent et l’éducatrice pour aider à mettre en place tous les moyens possibles pour que l’enfant puisse rester dans le programme (par exemple des heures réduites ou un programme à temps partiel). 4**. Au deuxième incident** pendant la période de probation : l’enfant ne sera plus accepté dans son programme et l’entente de service sera annulée avec dans la mesure du possible (et dans tous les cas pour les enfants subventionnés) un préavis écrit de deux semaines.

**NB.** Si un enfant d’âge scolaire est suspendu de l’école alors il ne sera pas autorisé à venir dans le programme avant ou après l’école. Tel qu’indiqué dans l’entente de service, si la sécurité d’un enfant ou du personnel est compromise, La Garderie les petites mains se réserve le droit d’annuler l’entente immédiatement.

**Nos partenaires :**

Children first (519)250-1850 cet organisme fournit des services aux familles dont les enfants de 6 ans ou moins sont à risque d’être atteint ou sont atteint de problème de santé mental ou de trouble de développement

Les centres ON Y Va sont des endroits où les parents et les personnes responsables des enfants :

o Peuvent participer à une vaste gamme de programmes et d’activités avec les enfants;

o Peuvent obtenir des réponses à leurs questions;

o Peuvent obtenir des renseignements sur les programmes et les services destinés aux jeunes enfants et à leurs familles;

o Peuvent discuter avec des professionnels de la petite enfance, de même qu’avec d’autres parents et responsables des enfants de la collectivité

811 Dougall Ave (519) 971-9332, 795 Gile Bldv E (519) 252-9696, 820 California (519) 253-5235

Nom du parent Signature du parent Date